



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 19/03/2021

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mesures de police applicables à Rennes le samedi 20 mars 2021

Un appel à rassemblement a été lancé pour ce samedi 20 mars 2021, en centre-ville de Rennes, à l'occasion de la journée internationale contre les violences policières et contre le racisme. Dès le dépôt de la demande, le 15 mars 2021, la préfecture a souhaité engager le dialogue avec les organisateurs de ce rassemblement pour concilier droit de manifester, garantie de l'ordre public et protection de la santé. Au regard des risques avérés de troubles à l'ordre public et de la circulation active du virus dans la métropole rennaise, il leur a été proposé de modifier le lieu et la forme de ce rassemblement, ce qui n'a pas reçu leur assentiment.

Considérant que seul un rassemblement serait de nature à répondre aux objectifs sanitaires et de maintien de l'ordre, le préfet d'Ille-et-Vilaine, Emmanuel Berthier, a pris un arrêté portant encadrement de cette manifestation à Rennes ce 20 mars 2021, afin de garantir la sécurité des personnes.

En conséquence, le samedi 20 mars 2021, cette manifestation est **interdite sous forme de déambulation** dans le centre-ville de Rennes mais est **autorisée en tant que rassemblement statique** sur l'esplanade Charles de Gaulle à Rennes, de 13h15 à 17h30.

La sécurité et la protection de tous sont la priorité des services de l'État, dans un contexte de menace terroriste et de crise sanitaire. Les forces de police et de gendarmerie seront à nouveau pleinement mobilisées pour assurer le maintien de l'ordre public.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine appelle donc chacun à faire preuve de responsabilité en respectant ces mesures de restrictions prises pour la sécurité de tous.

Annexe : arrêté préfectoral du 19 mars 2021 portant encadrement d'une manifestation à Rennes le 20 mars 2021

**Bureau de la communication
interministérielle régionale,
zonale et départementale**